



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 13/12/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT ET ARTICLES PYROTECHNIQUES : LA PRÉFECTURE PREND DES MESURES POUR DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ

À compter de ce jour, mardi 13 décembre et jusqu'au 3 janvier 2023 l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques est interdite sur les communes d'Allonnes, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Raudin et Sablé-sur-Sarthe.

Cette mesure vise à éviter les incidents liés à leur utilisation par des particuliers au moment des festivités de fin d'année.

Ces restrictions ne concernent pas les professionnels qui pourront pleinement prendre leur part aux festivités.